



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier
- Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly
- Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.
- Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/05/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
30/05/2018

Séance du conseil municipal du **Mardi 05 Juin 2018 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose d'inverser l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 30 Mai 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **18 Avril 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur :

Avant de soumettre au vote la modification simplifiée du PLU et la désignation du commissaire enquêteur liée à l'implantation de 5 éoliennes sur la Commune, aux lieux dits la « Picarelle » et le « Rec d'al terme » monsieur Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les enjeux financiers de ce projet. Si celui-ci arrivait au bout, il rapporterait à la Commune 57 000.00 € d'indemnité annuelle plus 18 900.00 € de taxe Foncière. A cela il faut rajouter la Taxe IFR perçue par la Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'élèverait à 112 000.00€ et dont 20% seront reversés à la commune soit un montant de 22 500.00 €. Ce qui porte un total 98 400.00€ par an pour la Commune de retombées financières.

Après l'exposé de monsieur Le Maire, Madame Grandjean, annonce qu'elle ne se prononcera pas tant qu'une réunion publique ne sera pas organisée pour présentation à la population. Elle demande également que le projet soit soumis à référendum. Elle est soutenue par Madame Compain car du fait de ce projet son habitation subira une moins-value sur la revente. Monsieur le Maire se dit surpris car elles étaient auparavant favorable au projet.

Aucun vote n'étant possible, monsieur Le Maire ajourne ce dossier.

Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier

Suite à la démission du poste d'adjoint technique au 31 Mai 2018 de Monsieur MORA Tony, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé un appel à candidature sur une durée d'un mois pour assurer son remplacement. Date limite de cet appel à candidature le

15 Juin 2018. Dans l'immédiat monsieur Le Maire propose de prendre une personne sur un contrat à durée déterminée de 3mois à temps complet avec une période de trois semaines d'essai pour ne pas perturber le fonctionnement du service technique.

Sur les emplois saisonniers madame Compain demande pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande d'emploi de Mme OMNES Cynthia en présentant la réponse de la Mairie de cette jeune personne. Sa candidature étant afférente au poste de gérant de l'agence postale et suivant la décision prise en séance du conseil municipal du 18 avril 2018 le poste a été attribué à madame MAZARD Alexandra. Monsieur le Maire indique que ce courrier est une lettre type adressée aux candidats qui ne sont pas retenus.

Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly :

L'entrée en vigueur de la compétence Gémapi, a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube au profit des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée. Le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly porte sur tout ou partie des communes de Dernacueillette, Massac, et Palairac. Ce projet prévoit également une contribution annuelle/forfaitaire de la CCRL-CM qui s'élèverait approximativement à 2804.00€ Après en avoir débattu l'assemblée approuve l'adhésion de la CCRL-CM à un syndicat mixte et le projet de statuts à l'unanimité.

Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

La médiation préalable obligatoire est une convention d'expérimentation mise en place pour une durée de 4 ans maximum, par le centre de gestion des collectivités territoriales de l'Aude au profit des communes. Elle permettra au Centre de gestion d'intervenir en qualité de tiers de confiance, comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret N°2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation. Ce processus présente un caractère gratuit pour les collectivités adhérentes pendant la durée de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au processus d'expérimentation.

Décisions Budgétaires Modificatives : Pour répondre à la demande de la trésorerie et honorer certaines dépenses non prévues (Régularisation foncière Biscaye terrain la Bisto), des écritures budgétaires sur la comptabilité M14 sont nécessaires. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses

-Demande de Mr Martinez

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur Martinez habitant au 11, rue du 19 mars 1962, un courrier demandant l'acquisition de l'espace vert jouxtant son habitation. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée souhaite maintenir l'état actuel des lieux en espace vert.

- Aire de remplissage sécurisée

Après un premier refus des services de l'architecture des bâtiments de France, un rendez-vous avait été organisé avec madame Bertin et le cabinet d'étude René Gaxieu afin de lui présenter les solutions trouvées pour l'insertion du projet dans le volet paysager.

A la suite de ce rendez-vous qui avait reçu de la part de Madame Bertin tout son appui, le dossier comportant les efforts paysagers a été renvoyé pour confirmation d'autorisation à l'A.B.F (Architectes des Bâtiments de France). Malgré cela une réponse négative a été retournée imposant la commune à faire une étude paysagère au projet. A Suivre...

-Remplacement des barrières par des Gabions.

Afin de sécuriser la place de la Mairie et embellir les lieux le conseil municipal avait opté pour l'installation de barrières en fer forgé. À ce jour, il est impossible de conserver ces barrières en l'état du fait que les automobilistes utilisent ces barrières comme des arrêts de véhicule. Monsieur Le Maire demande de réfléchir sur une solution de remplacement et propose de ré utiliser ces barrières sur un autre site. Il a aussi pensé à des gabillons de galets en pierres. Des devis seront demandés.

- Déchetterie :

Suite à la décision du conseil Municipal en date du 09 Avril dernier un questionnaire a été distribué à la population avec une urne à disposition en Mairie jusqu'au 31 mai 2018. Le dépouillement a eu lieu le Lundi 4 Juin en présence des deux adjoints et a donné le résultat suivant : 23 pour maintien du vendredi et 24 pour l'ouverture le Samedi matin mais avec trois bulletins nuls considérés injurieux. Vu le faible taux de participation, Monsieur Le Maire propose de le maintenir en l'état actuel car en matière de service des déchets à la population il pense qu'on est bien au delà des services proposés dans les autres communes avec une ouverture déchetterie verte le lundi après midi, ouverture de la déchetterie générale le vendredi après midi, la tournée des encombrants par le service technique le vendredi matin et la mise à disposition gratuite de la benne pour ceux qui le souhaiteraient le week-end. Madame Grandjean rejette cette décision, suivie par Madame Compain, et maintient qu'il faut ouvrir le Samedi matin et que ce ne sont pas les employés qui commandent. Monsieur Le Maire soumet donc la décision au vote de l'assemblée. Voté pour l'ouverture de la déchetterie le Samedi Matin par l'assemblée à 2 voix POUR (Grandjean Stéphanie, Compain Eliane) et 5 voix CONTRE (Boutet Claude, Broto Robert, Cathary Jean-Claude, Faustino Sabine, Garcia Fabien). Les horaires d'ouvertures des déchetteries restent donc inchangés

-Demande de Mr SCHENATO

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur SCHENATO, domicilié à Escales, un courrier demandant son adhésion à l'aire de remplissage sécurisée de la commune. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée ne souhaite pas ouvrir l'adhésion aux communes voisines car la structure ne le permet pas.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 JUIN 2018

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier
- Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly
- Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.
- Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/05/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
30/05/2018

Séance du conseil municipal du **Mardi 05 Juin 2018 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose d'inverser l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 30 Mai 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **18 Avril 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur :

Avant de soumettre au vote la modification simplifiée du PLU et la désignation du commissaire enquêteur liée à l'implantation de 5 éoliennes sur la Commune, aux lieux dits la « Picarelle » et le « Rec d'al terme » monsieur Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les enjeux financiers de ce projet. Si celui-ci arrivait au bout, il rapporterait à la Commune 57 000.00 € d'indemnité annuelle plus 18 900.00 € de taxe Foncière. A cela il faut rajouter la Taxe IFER perçue par la Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'élèverait à 112 000.00€ et dont 20% seront reversés à la commune soit un montant de 22 500.00 €. Ce qui porte un total 98 400.00€ par an pour la Commune de retombées financières.

Après l'exposé de monsieur Le Maire, Madame Grandjean, annonce qu'elle ne se prononcera pas tant qu'une réunion publique ne sera pas organisée pour présentation à la population. Elle demande également que le projet soit soumis à référendum. Elle est soutenue par Madame Compain car du fait de ce projet son habitation subira une moins-value sur la revente. Monsieur le Maire se dit surpris car elles étaient auparavant favorable au projet.

Aucun vote n'étant possible, monsieur Le Maire ajourne ce dossier.

Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier

Suite à la démission du poste d'adjoint technique au 31 Mai 2018 de Monsieur MORA Tony, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé un appel à candidature sur une durée d'un mois pour assurer son remplacement. Date limite de cet appel à candidature le

15 Juin 2018. Dans l'immédiat monsieur Le Maire propose de prendre une personne sur un contrat à durée déterminée de 3mois à temps complet avec une période de trois semaines d'essai pour ne pas perturber le fonctionnement du service technique.

Sur les emplois saisonniers madame Compain demande pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande d'emploi de Mme OMNES Cynthia en présentant la réponse de la Mairie de cette jeune personne. Sa candidature étant afférente au poste de gérant de l'agence postale et suivant la décision prise en séance du conseil municipal du 18 avril 2018 le poste a été attribué à madame MAZARD Alexandra. Monsieur le Maire indique que ce courrier est une lettre type adressée aux candidats qui ne sont pas retenus.

Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly :

L'entrée en vigueur de la compétence Gémapi, a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube au profit des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée. Le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly porte sur tout ou partie des communes de Dernacueillette, Massac, et Palairac. Ce projet prévoit également une contribution annuelle/forfaitaire de la CCRL-CM qui s'élèverait approximativement à 2804.00€ Après en avoir débattu l'assemblée approuve l'adhésion de la CCRL-CM à un syndicat mixte et le projet de statuts à l'unanimité.

Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

La médiation préalable obligatoire est une convention d'expérimentation mise en place pour une durée de 4 ans maximum, par le centre de gestion des collectivités territoriales de l'Aude au profit des communes. Elle permettra au Centre de gestion d'intervenir en qualité de tiers de confiance, comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret N°2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation. Ce processus présente un caractère gratuit pour les collectivités adhérentes pendant la durée de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au processus d'expérimentation.

Décisions Budgétaires Modificatives : Pour répondre à la demande de la trésorerie et honorer certaines dépenses non prévues (Régularisation foncière Biscaye terrain la Bisto), des écritures budgétaires sur la comptabilité M14 sont nécessaires. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses

-Demande de Mr Martinez

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur Martinez habitant au 11, rue du 19 mars 1962, un courrier demandant l'acquisition de l'espace vert jouxtant son habitation. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée souhaite maintenir l'état actuel des lieux en espace vert.

- Aire de remplissage sécurisée

Après un premier refus des services de l'architecture des bâtiments de France, un rendez-vous avait été organisé avec madame Bertin et le cabinet d'étude René Gaxieu afin de lui présenter les solutions trouvées pour l'insertion du projet dans le volet paysager.

A la suite de ce rendez-vous qui avait reçu de la part de Madame Bertin tout son appui, le dossier comportant les efforts paysagers a été renvoyé pour confirmation d'autorisation à l'A.B.F (Architectes des Bâtiments de France). Malgré cela une réponse négative a été retournée imposant la commune à faire une étude paysagère au projet. A Suivre...

-Remplacement des barrières par des Gabions.

Afin de sécuriser la place de la Mairie et embellir les lieux le conseil municipal avait opté pour l'installation de barrières en fer forgé. À ce jour, il est impossible de conserver ces barrières en l'état du fait que les automobilistes utilisent ces barrières comme des arrêts de véhicule. Monsieur Le Maire demande de réfléchir sur une solution de remplacement et propose de ré utiliser ces barrières sur un autre site. Il a aussi pensé à des gabillons de galets en pierres. Des devis seront demandés.

- Déchetterie :

Suite à la décision du conseil Municipal en date du 09 Avril dernier un questionnaire a été distribué à la population avec une urne à disposition en Mairie jusqu'au 31 mai 2018. Le dépouillement a eu lieu le Lundi 4 Juin en présence des deux adjoints et a donné le résultat suivant : 23 pour maintien du vendredi et 24 pour l'ouverture le Samedi matin mais avec trois bulletins nuls considérés injurieux. Vu le faible taux de participation, Monsieur Le Maire propose de le maintenir en l'état actuel car en matière de service des déchets à la population il pense qu'on est bien au delà des services proposés dans les autres communes avec une ouverture déchetterie verte le lundi après midi, ouverture de la déchetterie générale le vendredi après midi, la tournée des encombrants par le service technique le vendredi matin et la mise à disposition gratuite de la benne pour ceux qui le souhaiteraient le week-end. Madame Grandjean rejette cette décision, suivie par Madame Compain, et maintient qu'il faut ouvrir le Samedi matin et que ce ne sont pas les employés qui commandent. Monsieur Le Maire soumet donc la décision au vote de l'assemblée. Voté pour l'ouverture de la déchetterie le Samedi Matin par l'assemblée à 2 voix POUR (Grandjean Stéphanie, Compain Eliane) et 5 voix CONTRE (Boutet Claude, Broto Robert, Cathary Jean-Claude, Faustino Sabine, Garcia Fabien). Les horaires d'ouvertures des déchetteries restent donc inchangés

-Demande de Mr SCHENATO

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur SCHENATO, domicilié à Escales, un courrier demandant son adhésion à l'aire de remplissage sécurisée de la commune. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée ne souhaite pas ouvrir l'adhésion aux communes voisines car la structure ne le permet pas.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 JUIN 2018

ARRONDISSEMENT
NARBONNE

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier
- Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly
- Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.
- Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/05/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
30/05/2018

Séance du conseil municipal du **Mardi 05 Juin 2018 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose d'inverser l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 30 Mai 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **18 Avril 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur :

Avant de soumettre au vote la modification simplifiée du PLU et la désignation du commissaire enquêteur liée à l'implantation de 5 éoliennes sur la Commune, aux lieux dits la « Picarelle » et le « Rec d'al terme » monsieur Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les enjeux financiers de ce projet. Si celui-ci arrivait au bout, il rapporterait à la Commune 57 000.00 € d'indemnité annuelle plus 18 900.00 € de taxe Foncière. A cela il faut rajouter la Taxe IFR perçue par la Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'élèverait à 112 000.00€ et dont 20% seront reversés à la commune soit un montant de 22 500.00 €. Ce qui porte un total 98 400.00€ par an pour la Commune de retombées financières.

Après l'exposé de monsieur Le Maire, Madame Grandjean, annonce qu'elle ne se prononcera pas tant qu'une réunion publique ne sera pas organisée pour présentation à la population. Elle demande également que le projet soit soumis à référendum. Elle est soutenue par Madame Compain car du fait de ce projet son habitation subira une moins-value sur la revente. Monsieur le Maire se dit surpris car elles étaient auparavant favorable au projet.

Aucun vote n'étant possible, monsieur Le Maire ajourne ce dossier.

Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier

Suite à la démission du poste d'adjoint technique au 31 Mai 2018 de Monsieur MORA Tony, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé un appel à candidature sur une durée d'un mois pour assurer son remplacement. Date limite de cet appel à candidature le

15 Juin 2018. Dans l'immédiat monsieur Le Maire propose de prendre une personne sur un contrat à durée déterminée de 3mois à temps complet avec une période de trois semaines d'essai pour ne pas perturber le fonctionnement du service technique.

Sur les emplois saisonniers madame Compain demande pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande d'emploi de Mme OMNES Cynthia en présentant la réponse de la Mairie de cette jeune personne. Sa candidature étant afférente au poste de gérant de l'agence postale et suivant la décision prise en séance du conseil municipal du 18 avril 2018 le poste a été attribué à madame MAZARD Alexandra. Monsieur le Maire indique que ce courrier est une lettre type adressée aux candidats qui ne sont pas retenus.

Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly :

L'entrée en vigueur de la compétence Gémapi, a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube au profit des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée. Le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly porte sur tout ou partie des communes de Dernacueillette, Massac, et Palairac. Ce projet prévoit également une contribution annuelle/forfaitaire de la CCRL-CM qui s'élèverait approximativement à 2804.00€ Après en avoir débattu l'assemblée approuve l'adhésion de la CCRL-CM à un syndicat mixte et le projet de statuts à l'unanimité.

Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

La médiation préalable obligatoire est une convention d'expérimentation mise en place pour une durée de 4 ans maximum, par le centre de gestion des collectivités territoriales de l'Aude au profit des communes. Elle permettra au Centre de gestion d'intervenir en qualité de tiers de confiance, comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret N°2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation. Ce processus présente un caractère gratuit pour les collectivités adhérentes pendant la durée de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au processus d'expérimentation.

Décisions Budgétaires Modificatives : Pour répondre à la demande de la trésorerie et honorer certaines dépenses non prévues (Régularisation foncière Biscaye terrain la Bisto), des écritures budgétaires sur la comptabilité M14 sont nécessaires. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses

-Demande de Mr Martinez

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur Martinez habitant au 11, rue du 19 mars 1962, un courrier demandant l'acquisition de l'espace vert jouxtant son habitation. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée souhaite maintenir l'état actuel des lieux en espace vert.

- Aire de remplissage sécurisée

Après un premier refus des services de l'architecture des bâtiments de France, un rendez-vous avait été organisé avec madame Bertin et le cabinet d'étude René Gaxieu afin de lui présenter les solutions trouvées pour l'insertion du projet dans le volet paysager.

A la suite de ce rendez-vous qui avait reçu de la part de Madame Bertin tout son appui, le dossier comportant les efforts paysagers a été renvoyé pour confirmation d'autorisation à l'A.B.F (Architectes des Bâtiments de France). Malgré cela une réponse négative a été retournée imposant la commune à faire une étude paysagère au projet. A Suivre...

-Remplacement des barrières par des Gabions.

Afin de sécuriser la place de la Mairie et embellir les lieux le conseil municipal avait opté pour l'installation de barrières en fer forgé. À ce jour, il est impossible de conserver ces barrières en l'état du fait que les automobilistes utilisent ces barrières comme des arrêts de véhicule. Monsieur Le Maire demande de réfléchir sur une solution de remplacement et propose de ré utiliser ces barrières sur un autre site. Il a aussi pensé à des gabillons de galets en pierres. Des devis seront demandés.

- Déchetterie :

Suite à la décision du conseil Municipal en date du 09 Avril dernier un questionnaire a été distribué à la population avec une urne à disposition en Mairie jusqu'au 31 mai 2018. Le dépouillement a eu lieu le Lundi 4 Juin en présence des deux adjoints et a donné le résultat suivant : 23 pour maintien du vendredi et 24 pour l'ouverture le Samedi matin mais avec trois bulletins nuls considérés injurieux. Vu le faible taux de participation, Monsieur Le Maire propose de le maintenir en l'état actuel car en matière de service des déchets à la population il pense qu'on est bien au delà des services proposés dans les autres communes avec une ouverture déchetterie verte le lundi après midi, ouverture de la déchetterie générale le vendredi après midi, la tournée des encombrants par le service technique le vendredi matin et la mise à disposition gratuite de la benne pour ceux qui le souhaiteraient le week-end. Madame Grandjean rejette cette décision, suivie par Madame Compain, et maintient qu'il faut ouvrir le Samedi matin et que ce ne sont pas les employés qui commandent. Monsieur Le Maire soumet donc la décision au vote de l'assemblée. Voté pour l'ouverture de la déchetterie le Samedi Matin par l'assemblée à 2 voix POUR (Grandjean Stéphanie, Compain Eliane) et 5 voix CONTRE (Boutet Claude, Broto Robert, Cathary Jean-Claude, Faustino Sabine, Garcia Fabien). Les horaires d'ouvertures des déchetteries restent donc inchangés

-Demande de Mr SCHENATO

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur SCHENATO, domicilié à Escales, un courrier demandant son adhésion à l'aire de remplissage sécurisée de la commune. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée ne souhaite pas ouvrir l'adhésion aux communes voisines car la structure ne le permet pas.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier
- Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly
- Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.
- Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/05/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
30/05/2018

Séance du conseil municipal du **Mardi 05 Juin 2018 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose d'inverser l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 30 Mai 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **18 Avril 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur :

Avant de soumettre au vote la modification simplifiée du PLU et la désignation du commissaire enquêteur liée à l'implantation de 5 éoliennes sur la Commune, aux lieux dits la « Picarelle » et le « Rec d'al terme » monsieur Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les enjeux financiers de ce projet. Si celui-ci arrivait au bout, il rapporterait à la Commune 57 000.00 € d'indemnité annuelle plus 18 900.00 € de taxe Foncière. A cela il faut rajouter la Taxe IFR perçue par la Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'élèverait à 112 000.00€ et dont 20% seront reversés à la commune soit un montant de 22 500.00 €. Ce qui porte un total 98 400.00€ par an pour la Commune de retombées financières.

Après l'exposé de monsieur Le Maire, Madame Grandjean, annonce qu'elle ne se prononcera pas tant qu'une réunion publique ne sera pas organisée pour présentation à la population. Elle demande également que le projet soit soumis à référendum. Elle est soutenue par Madame Compain car du fait de ce projet son habitation subira une moins-value sur la revente. Monsieur le Maire se dit surpris car elles étaient auparavant favorable au projet.

Aucun vote n'étant possible, monsieur Le Maire ajourne ce dossier.

Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier

Suite à la démission du poste d'adjoint technique au 31 Mai 2018 de Monsieur MORA Tony, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé un appel à candidature sur une durée d'un mois pour assurer son remplacement. Date limite de cet appel à candidature le

15 Juin 2018. Dans l'immédiat monsieur Le Maire propose de prendre une personne sur un contrat à durée déterminée de 3mois à temps complet avec une période de trois semaines d'essai pour ne pas perturber le fonctionnement du service technique.

Sur les emplois saisonniers madame Compain demande pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande d'emploi de Mme OMNES Cynthia en présentant la réponse de la Mairie de cette jeune personne. Sa candidature étant afférente au poste de gérant de l'agence postale et suivant la décision prise en séance du conseil municipal du 18 avril 2018 le poste a été attribué à madame MAZARD Alexandra. Monsieur le Maire indique que ce courrier est une lettre type adressée aux candidats qui ne sont pas retenus.

Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly :

L'entrée en vigueur de la compétence Gémapi, a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube au profit des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée. Le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly porte sur tout ou partie des communes de Dernacueillette, Massac, et Palairac. Ce projet prévoit également une contribution annuelle/forfaitaire de la CCRL-CM qui s'élèverait approximativement à 2804.00€ Après en avoir débattu l'assemblée approuve l'adhésion de la CCRL-CM à un syndicat mixte et le projet de statuts à l'unanimité.

Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

La médiation préalable obligatoire est une convention d'expérimentation mise en place pour une durée de 4 ans maximum, par le centre de gestion des collectivités territoriales de l'Aude au profit des communes. Elle permettra au Centre de gestion d'intervenir en qualité de tiers de confiance, comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret N°2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation. Ce processus présente un caractère gratuit pour les collectivités adhérentes pendant la durée de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au processus d'expérimentation.

Décisions Budgétaires Modificatives : Pour répondre à la demande de la trésorerie et honorer certaines dépenses non prévues (Régularisation foncière Biscaye terrain la Bisto), des écritures budgétaires sur la comptabilité M14 sont nécessaires. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses

-Demande de Mr Martinez

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur Martinez habitant au 11, rue du 19 mars 1962, un courrier demandant l'acquisition de l'espace vert jouxtant son habitation. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée souhaite maintenir l'état actuel des lieux en espace vert.

- Aire de remplissage sécurisée

Après un premier refus des services de l'architecture des bâtiments de France, un rendez-vous avait été organisé avec madame Bertin et le cabinet d'étude René Gaxieu afin de lui présenter les solutions trouvées pour l'insertion du projet dans le volet paysager.

A la suite de ce rendez-vous qui avait reçu de la part de Madame Bertin tout son appui, le dossier comportant les efforts paysagers a été renvoyé pour confirmation d'autorisation à l'A.B.F (Architectes des Bâtiments de France). Malgré cela une réponse négative a été retournée imposant la commune à faire une étude paysagère au projet. A Suivre...

-Remplacement des barrières par des Gabions.

Afin de sécuriser la place de la Mairie et embellir les lieux le conseil municipal avait opté pour l'installation de barrières en fer forgé. À ce jour, il est impossible de conserver ces barrières en l'état du fait que les automobilistes utilisent ces barrières comme des arrêts de véhicule. Monsieur Le Maire demande de réfléchir sur une solution de remplacement et propose de ré utiliser ces barrières sur un autre site. Il a aussi pensé à des gabillons de galets en pierres. Des devis seront demandés.

- Déchetterie :

Suite à la décision du conseil Municipal en date du 09 Avril dernier un questionnaire a été distribué à la population avec une urne à disposition en Mairie jusqu'au 31 mai 2018. Le dépouillement a eu lieu le Lundi 4 Juin en présence des deux adjoints et a donné le résultat suivant : 23 pour maintien du vendredi et 24 pour l'ouverture le Samedi matin mais avec trois bulletins nuls considérés injurieux. Vu le faible taux de participation, Monsieur Le Maire propose de le maintenir en l'état actuel car en matière de service des déchets à la population il pense qu'on est bien au delà des services proposés dans les autres communes avec une ouverture déchetterie verte le lundi après midi, ouverture de la déchetterie générale le vendredi après midi, la tournée des encombrants par le service technique le vendredi matin et la mise à disposition gratuite de la benne pour ceux qui le souhaiteraient le week-end. Madame Grandjean rejette cette décision, suivie par Madame Compain, et maintient qu'il faut ouvrir le Samedi matin et que ce ne sont pas les employés qui commandent. Monsieur Le Maire soumet donc la décision au vote de l'assemblée. Voté pour l'ouverture de la déchetterie le Samedi Matin par l'assemblée à 2 voix POUR (Grandjean Stéphanie, Compain Eliane) et 5 voix CONTRE (Boutet Claude, Broto Robert, Cathary Jean-Claude, Faustino Sabine, Garcia Fabien). Les horaires d'ouvertures des déchetteries restent donc inchangés

-Demande de Mr SCHENATO

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur SCHENATO, domicilié à Escales, un courrier demandant son adhésion à l'aire de remplissage sécurisée de la commune. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée ne souhaite pas ouvrir l'adhésion aux communes voisines car la structure ne le permet pas.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier
- Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly
- Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.
- Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/05/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
30/05/2018

Séance du conseil municipal du **Mardi 05 Juin 2018 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose d'inverser l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 30 Mai 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **18 Avril 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur :

Avant de soumettre au vote la modification simplifiée du PLU et la désignation du commissaire enquêteur liée à l'implantation de 5 éoliennes sur la Commune, aux lieux dits la « Picarelle » et le « Rec d'al terme » monsieur Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les enjeux financiers de ce projet. Si celui-ci arrivait au bout, il rapporterait à la Commune 57 000.00 € d'indemnité annuelle plus 18 900.00 € de taxe Foncière. A cela il faut rajouter la Taxe IFR perçue par la Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'élèverait à 112 000.00€ et dont 20% seront reversés à la commune soit un montant de 22 500.00 €. Ce qui porte un total 98 400.00€ par an pour la Commune de retombées financières.

Après l'exposé de monsieur Le Maire, Madame Grandjean, annonce qu'elle ne se prononcera pas tant qu'une réunion publique ne sera pas organisée pour présentation à la population. Elle demande également que le projet soit soumis à référendum. Elle est soutenue par Madame Compain car du fait de ce projet son habitation subira une moins-value sur la revente. Monsieur le Maire se dit surpris car elles étaient auparavant favorable au projet.

Aucun vote n'étant possible, monsieur Le Maire ajourne ce dossier.

Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier

Suite à la démission du poste d'adjoint technique au 31 Mai 2018 de Monsieur MORA Tony, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé un appel à candidature sur une durée d'un mois pour assurer son remplacement. Date limite de cet appel à candidature le

15 Juin 2018. Dans l'immédiat monsieur Le Maire propose de prendre une personne sur un contrat à durée déterminée de 3mois à temps complet avec une période de trois semaines d'essai pour ne pas perturber le fonctionnement du service technique.

Sur les emplois saisonniers madame Compain demande pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande d'emploi de Mme OMNES Cynthia en présentant la réponse de la Mairie de cette jeune personne. Sa candidature étant afférente au poste de gérant de l'agence postale et suivant la décision prise en séance du conseil municipal du 18 avril 2018 le poste a été attribué à madame MAZARD Alexandra. Monsieur le Maire indique que ce courrier est une lettre type adressée aux candidats qui ne sont pas retenus.

Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly :

L'entrée en vigueur de la compétence Gémapi, a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube au profit des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée. Le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly porte sur tout ou partie des communes de Dernacueillette, Massac, et Palairac. Ce projet prévoit également une contribution annuelle/forfaitaire de la CCRL-CM qui s'élèverait approximativement à 2804.00€ Après en avoir débattu l'assemblée approuve l'adhésion de la CCRL-CM à un syndicat mixte et le projet de statuts à l'unanimité.

Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

La médiation préalable obligatoire est une convention d'expérimentation mise en place pour une durée de 4 ans maximum, par le centre de gestion des collectivités territoriales de l'Aude au profit des communes. Elle permettra au Centre de gestion d'intervenir en qualité de tiers de confiance, comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret N°2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation. Ce processus présente un caractère gratuit pour les collectivités adhérentes pendant la durée de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au processus d'expérimentation.

Décisions Budgétaires Modificatives : Pour répondre à la demande de la trésorerie et honorer certaines dépenses non prévues (Régularisation foncière Biscaye terrain la Bisto), des écritures budgétaires sur la comptabilité M14 sont nécessaires. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses

-Demande de Mr Martinez

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur Martinez habitant au 11, rue du 19 mars 1962, un courrier demandant l'acquisition de l'espace vert jouxtant son habitation. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée souhaite maintenir l'état actuel des lieux en espace vert.

- Aire de remplissage sécurisée

Après un premier refus des services de l'architecture des bâtiments de France, un rendez-vous avait été organisé avec madame Bertin et le cabinet d'étude René Gaxieu afin de lui présenter les solutions trouvées pour l'insertion du projet dans le volet paysager.

A la suite de ce rendez-vous qui avait reçu de la part de Madame Bertin tout son appui, le dossier comportant les efforts paysagers a été renvoyé pour confirmation d'autorisation à l'A.B.F (Architectes des Bâtiments de France). Malgré cela une réponse négative a été retournée imposant la commune à faire une étude paysagère au projet. A Suivre...

-Remplacement des barrières par des Gabions.

Afin de sécuriser la place de la Mairie et embellir les lieux le conseil municipal avait opté pour l'installation de barrières en fer forgé. À ce jour, il est impossible de conserver ces barrières en l'état du fait que les automobilistes utilisent ces barrières comme des arrêts de véhicule. Monsieur Le Maire demande de réfléchir sur une solution de remplacement et propose de ré utiliser ces barrières sur un autre site. Il a aussi pensé à des gabillons de galets en pierres. Des devis seront demandés.

- Déchetterie :

Suite à la décision du conseil Municipal en date du 09 Avril dernier un questionnaire a été distribué à la population avec une urne à disposition en Mairie jusqu'au 31 mai 2018. Le dépouillement a eu lieu le Lundi 4 Juin en présence des deux adjoints et a donné le résultat suivant : 23 pour maintien du vendredi et 24 pour l'ouverture le Samedi matin mais avec trois bulletins nuls considérés injurieux. Vu le faible taux de participation, Monsieur Le Maire propose de le maintenir en l'état actuel car en matière de service des déchets à la population il pense qu'on est bien au delà des services proposés dans les autres communes avec une ouverture déchetterie verte le lundi après midi, ouverture de la déchetterie générale le vendredi après midi, la tournée des encombrants par le service technique le vendredi matin et la mise à disposition gratuite de la benne pour ceux qui le souhaiteraient le week-end. Madame Grandjean rejette cette décision, suivie par Madame Compain, et maintient qu'il faut ouvrir le Samedi matin et que ce ne sont pas les employés qui commandent. Monsieur Le Maire soumet donc la décision au vote de l'assemblée. Voté pour l'ouverture de la déchetterie le Samedi Matin par l'assemblée à 2 voix POUR (Grandjean Stéphanie, Compain Eliane) et 5 voix CONTRE (Boutet Claude, Broto Robert, Cathary Jean-Claude, Faustino Sabine, Garcia Fabien). Les horaires d'ouvertures des déchetteries restent donc inchangés

-Demande de Mr SCHENATO

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur SCHENATO, domicilié à Escales, un courrier demandant son adhésion à l'aire de remplissage sécurisée de la commune. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée ne souhaite pas ouvrir l'adhésion aux communes voisines car la structure ne le permet pas.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014



COMPTE RENDU DE SEANCE DU 05 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR :

- Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier
- Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly
- Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude.
- Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur.
- Questions et informations diverses

Nombre de
Conseillers en
exercice : **08**

DATE DE LA
CONVOCATION :
30/05/2018

DATE DE
L'AFFICHAGE :
30/05/2018

Séance du conseil municipal du **Mardi 05 Juin 2018 à 18h15**

Le Conseil municipal de la Commune de **Montbrun-des-corbières**

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la Présidence de BOUTET Claude, Maire.

Présents : BOUTET Claude, BROTO Robert, CATHARY Jean-Claude, COMPAIN Eliane, FAUSTINO Sabine, GARCIA Fabien, GRANDJEAN Stéphanie. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : MANITCH Serge.

Démission : ALBANO Richard, LE COSSEC Gilbert, SENDRA Nicolas.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h15, et propose d'inverser l'ordre du jour énoncé sur la convocation du 30 Mai 2018. M. le Maire propose de nommer Madame FAUSTINO Sabine comme secrétaire de séance, et lui adjoint Mr Serge ESQUIVA. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 Avril 2018.

Le compte rendu ayant été transmis avec la convocation, et considérant que tous les conseillers en ont pris largement connaissance, monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du **18 Avril 2018**. Aucune observation n'étant soulevée il a été approuvé à l'unanimité.

Modification simplifiée du P.L.U et désignation du Commissaire enquêteur :

Avant de soumettre au vote la modification simplifiée du PLU et la désignation du commissaire enquêteur liée à l'implantation de 5 éoliennes sur la Commune, aux lieux dits la « Picarelle » et le « Rec d'al terme » monsieur Le Maire tient à rappeler à l'assemblée les enjeux financiers de ce projet. Si celui-ci arrivait au bout, il rapporterait à la Commune 57 000.00 € d'indemnité annuelle plus 18 900.00 € de taxe Foncière. A cela il faut rajouter la Taxe IFR perçue par la Communauté de Communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois qui s'élèverait à 112 000.00€ et dont 20% seront reversés à la commune soit un montant de 22 500.00 €. Ce qui porte un total 98 400.00€ par an pour la Commune de retombées financières.

Après l'exposé de monsieur Le Maire, Madame Grandjean, annonce qu'elle ne se prononcera pas tant qu'une réunion publique ne sera pas organisée pour présentation à la population. Elle demande également que le projet soit soumis à référendum. Elle est soutenue par Madame Compain car du fait de ce projet son habitation subira une moins-value sur la revente. Monsieur le Maire se dit surpris car elles étaient auparavant favorable au projet.

Aucun vote n'étant possible, monsieur Le Maire ajourne ce dossier.

Remplacement Tony Mora et recrutement d'un saisonnier

Suite à la démission du poste d'adjoint technique au 31 Mai 2018 de Monsieur MORA Tony, monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé un appel à candidature sur une durée d'un mois pour assurer son remplacement. Date limite de cet appel à candidature le

15 Juin 2018. Dans l'immédiat monsieur Le Maire propose de prendre une personne sur un contrat à durée déterminée de 3mois à temps complet avec une période de trois semaines d'essai pour ne pas perturber le fonctionnement du service technique.

Sur les emplois saisonniers madame Compain demande pourquoi la commune n'a pas donné une suite favorable à la demande d'emploi de Mme OMNES Cynthia en présentant la réponse de la Mairie de cette jeune personne. Sa candidature étant afférente au poste de gérant de l'agence postale et suivant la décision prise en séance du conseil municipal du 18 avril 2018 le poste a été attribué à madame MAZARD Alexandra. Monsieur le Maire indique que ce courrier est une lettre type adressée aux candidats qui ne sont pas retenus.

Demande d'adhésion de la CCRLCM au syndicat du Bassin versant de l'Agly :

L'entrée en vigueur de la compétence Gémapi, a entraîné la dissolution du Syndicat Intercommunal du bassin du Verdoube au profit des Communautés de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et Corbières Salanque Méditerranée. Le projet de statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly porte sur tout ou partie des communes de Dernacueillette, Massac, et Palairac. Ce projet prévoit également une contribution annuelle/forfaitaire de la CCRL-CM qui s'élèverait approximativement à 2804.00€ Après en avoir débattu l'assemblée approuve l'adhésion de la CCRL-CM à un syndicat mixte et le projet de statuts à l'unanimité.

Convention confiant la mission de médiation préalable obligatoire au centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Aude

La médiation préalable obligatoire est une convention d'expérimentation mise en place pour une durée de 4 ans maximum, par le centre de gestion des collectivités territoriales de l'Aude au profit des communes. Elle permettra au Centre de gestion d'intervenir en qualité de tiers de confiance, comme médiateur dans les litiges opposant des agents publics à leur employeur. Le décret N°2018-101 du 16 février 2018 et l'arrêté du 2 mars 2018 organisent la mise en œuvre de cette expérimentation. Ce processus présente un caractère gratuit pour les collectivités adhérentes pendant la durée de l'expérimentation.

Après en avoir délibéré l'assemblée approuve à l'unanimité l'adhésion au processus d'expérimentation.

Décisions Budgétaires Modificatives : Pour répondre à la demande de la trésorerie et honorer certaines dépenses non prévues (Régularisation foncière Biscaye terrain la Bisto), des écritures budgétaires sur la comptabilité M14 sont nécessaires. Approuvé à l'unanimité.

Questions et informations diverses

-Demande de Mr Martinez

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur Martinez habitant au 11, rue du 19 mars 1962, un courrier demandant l'acquisition de l'espace vert jouxtant son habitation. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée souhaite maintenir l'état actuel des lieux en espace vert.

- Aire de remplissage sécurisée

Après un premier refus des services de l'architecture des bâtiments de France, un rendez-vous avait été organisé avec madame Bertin et le cabinet d'étude René Gaxieu afin de lui présenter les solutions trouvées pour l'insertion du projet dans le volet paysager.

A la suite de ce rendez-vous qui avait reçu de la part de Madame Bertin tout son appui, le dossier comportant les efforts paysagers a été renvoyé pour confirmation d'autorisation à l'A.B.F (Architectes des Bâtiments de France). Malgré cela une réponse négative a été retournée imposant la commune à faire une étude paysagère au projet. A Suivre...

-Remplacement des barrières par des Gabions.

Afin de sécuriser la place de la Mairie et embellir les lieux le conseil municipal avait opté pour l'installation de barrières en fer forgé. À ce jour, il est impossible de conserver ces barrières en l'état du fait que les automobilistes utilisent ces barrières comme des arrêts de véhicule. Monsieur Le Maire demande de réfléchir sur une solution de remplacement et propose de ré utiliser ces barrières sur un autre site. Il a aussi pensé à des gabillons de galets en pierres. Des devis seront demandés.

- Déchetterie :

Suite à la décision du conseil Municipal en date du 09 Avril dernier un questionnaire a été distribué à la population avec une urne à disposition en Mairie jusqu'au 31 mai 2018. Le dépouillement a eu lieu le Lundi 4 Juin en présence des deux adjoints et a donné le résultat suivant : 23 pour maintien du vendredi et 24 pour l'ouverture le Samedi matin mais avec trois bulletins nuls considérés injurieux. Vu le faible taux de participation, Monsieur Le Maire propose de le maintenir en l'état actuel car en matière de service des déchets à la population il pense qu'on est bien au delà des services proposés dans les autres communes avec une ouverture déchetterie verte le lundi après midi, ouverture de la déchetterie générale le vendredi après midi, la tournée des encombrants par le service technique le vendredi matin et la mise à disposition gratuite de la benne pour ceux qui le souhaiteraient le week-end. Madame Grandjean rejette cette décision, suivie par Madame Compain, et maintient qu'il faut ouvrir le Samedi matin et que ce ne sont pas les employés qui commandent. Monsieur Le Maire soumet donc la décision au vote de l'assemblée. Voté pour l'ouverture de la déchetterie le Samedi Matin par l'assemblée à 2 voix POUR (Grandjean Stéphanie, Compain Eliane) et 5 voix CONTRE (Boutet Claude, Broto Robert, Cathary Jean-Claude, Faustino Sabine, Garcia Fabien). Les horaires d'ouvertures des déchetteries restent donc inchangés

-Demande de Mr SCHENATO

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu de la part de monsieur SCHENATO, domicilié à Escales, un courrier demandant son adhésion à l'aire de remplissage sécurisée de la commune. Après en avoir débattu et à l'unanimité l'assemblée ne souhaite pas ouvrir l'adhésion aux communes voisines car la structure ne le permet pas.

L'ordre du jour étant clos et n'ayant plus de questions en suspens, Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h45.

LES MEMBRES PRESENTS

NOM PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
ALBANO Richard	8, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Octobre 2015
BOUTET Claude	Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
BROTO Robert	19, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
CATHARY Jean-Claude	4, Rue Jules Ferry 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
COMPAIN Eliane	1, Rue du château 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
FAUSTINO Sabine	33, Boulevard des pins 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GARCIA Fabien	3, Quartier J. Soulayrac 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
GRANDJEAN Stéphanie	9, Avenue des Corbières 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	
LE COSSEC Gilbert	13, Av du 4 Août 1792 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	démission Août 2014
MANITCH Serge	2, Rue Jean Moulin 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Absent
SENDRA Nicolas	5, Lot la Jouncasso 11700 Montbrun-Corbières	23/03/2014	Démission Novembre 2014